

Cahier des charges relatif à la sélection d'experts pour la réalisation d'une revue critique d'une ACV comparative d'emballages menée dans le cadre du déploiement d'une démarche « Premiers pas » d'écoconception simplifiée des pots horticoles

24 février 2025

Table des matières

1 – Objectifs	3
2 – Présentation du contexte de la revue critique	3
2.1 - La démarche premiers pas d'éco-conception des pots horticoles.....	3
2.2 – Contexte de la démarche de VALHOR.....	3
2.3– Présentation de la démarche « premiers pas » de l'ADEME	5
3 – Les caractéristiques de l'ACV menée.....	7
4 – Méthode	8
Étape 0 : Cadrage de l'intervention.....	8
Étape 1 : Revue critique des ACV.....	8
Étape 2 : Révision de la version 2 des ACV	8
Étape 3 : Remise des livrables.....	8
4 – Planning de réalisation.....	9
5- La comitologie.....	9
6 - Contenu du dossier de candidature	10
7 – Critères de sélection	10
8 - Contacts	11
9 - Conditions de l'appel d'offre.....	11
ANNEXES :	13
Annexe 1 : Grille premiers pas Vélo	13
Annexe 2 : Grille premiers pas Textile	14

1 – Objectifs

Ce cahier des charges a pour objectif de formaliser les modalités relatives à la sélection d'un prestataire en charge de réaliser la revue critique d'ACV comparatives de :

- Pour l'horticulture : 8 pots de plantes dont 6 pots biosourcés et 2 pots témoins en plastique PP comportant des matières recyclées (l'un injecté, l'autre thermoformé) ;
- Pour la pépinière : 5 pots de plantes dont 1 pot témoin en plastique PP comportant des matières recyclées, 2 pots biosourcés et 2 pots avec réemploi

Il s'agit d'un appel d'offres sans publicité en dehors du site internet valhor.fr

2 – Présentation du contexte de la revue critique

2.1 - La démarche premiers pas d'éco-conception des pots horticoles

O2m accompagne VALHOR et son partenaire l'ADEME dans le cadre d'une démarche premiers pas d'éco-conception simplifiée des pots horticoles. Cette démarche a pour objectif d'élaborer un outil d'aide à la décision pour le choix des pots (qu'ils soient plastiques ou biosourcés) en fonction de leurs impacts environnementaux respectifs, leurs caractéristiques techniques et économiques. Cette grille d'aide à la décision pour les utilisateurs (pépiniéristes, horticulteurs) aura valeur de grille d'écoconception pour les fabricants.

La démarche comporte plusieurs étapes pour permettre d'aboutir à cet outil final :

- **1^{ère} étape : Réalisation d'une étude ACV comparative des poteries horticoles** pour le secteur de l'horticulture, d'une part, et pour le secteur de la pépinière, d'autre part. Cette ACV sera soumise à revue critique, objet du présent cahier des charges.
- **2^{ème} étape : Accompagner l'interprofession VALHOR dans l'identification des leviers d'écoconception** permettant aux utilisateurs de pots horticoles – représentés par VALHOR - ainsi qu'aux fabricants, d'avoir une « vision claire » des solutions leur permettant de réduire l'impact environnemental de leurs pratiques (en tant qu'acheteurs – utilisateurs), ou de leurs produits (en tant que fabricants)
- **3^{ème} étape : Formaliser** à l'issue de cette ACV un outil fournissant aux utilisateurs des pots horticoles (horticulteurs, pépiniéristes) **une grille d'aide à la décision**. Cette grille aura valeur de grille d'écoconception pour les fabricants. L'élaboration de cette grille devra se faire en étroite collaboration avec les acteurs de la filière du végétal (utilisateurs et fabricants). Au-delà de l'impact environnemental, la grille d'aide à la décision comprendra également des éléments techniques (possibilité de mécanisation, tenue du pot dans le temps, etc.) et économiques (prix de chaque type de pot), données qui seront fournies par VALHOR (établies avec les centres d'expérimentation de la filière horticole et les fabricants).

2.2 – Contexte de la démarche de VALHOR

VALHOR (<https://www.valhor.fr>) est reconnue par l'État depuis le 13 août 1998 comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. VALHOR représente une filière économique de premier plan dans les territoires avec 202 440 professionnels au sein de 45 885 entreprises spécialisées qui réalisent 15,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (VERDIR, Felcoop, Union Française des Semenciers, Coordination Rurale), de la commercialisation (Fédération Française des Artisans Fleuristes, Jardineries & Animaleries de France, Fédération des Grossistes en Fleurs et Plantes, Floralisa), ainsi que du paysage (Unep, Fédération Française du Paysage). L'interprofession mène des projets collectifs et structurants, porte les intérêts de l'ensemble des professionnels du végétal pour obtenir la juste reconnaissance du rôle du végétal et des savoir-faire associés dans la société.

En septembre 2021, VALHOR s'est dotée d'un plan stratégique d'éco-conception pour une réduction de l'usage du plastique et l'augmentation du recyclage des poteries plastiques usagées.

En effet, les métiers du végétal ont par définition une connotation environnementale très forte et la légitimité et la crédibilité de la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage sont en partie liées à ses résultats environnementaux.

Si le pot en plastique est tant utilisé en horticulture, c'est parce qu'il présente de multiples qualités et, qu'à ce stade, aucun produit ne le remplace pour tous les services qu'il rend : rigidité, résistance dans le temps, circulation de l'eau, filtration des UV et protection des racines contre la lumière, adaptation à la mécanisation de certains travaux horticoles, support pour le marketing et l'affichage réglementaire... C'est, avant tout, un outil de production et de transport, aujourd'hui indispensable.

L'objectif de VALHOR est de trouver des solutions durables pour le premier maillon de la filière, la production :

- En recherchant, d'une part, des alternatives aux pots plastiques actuels, comme l'utilisation de poteries à base de matières biosourcées, ou encore la suppression totale des pots (ventes de plantes en racines nues ou en mottes pressées) ;
- En encourageant le développement du réemploi voire de la consigne (vigilance nécessaire liée au risque de propagation de maladies et parasites) ;
- Et, d'autre part, en améliorant la recyclabilité des poteries afin de rendre plus courant leur recyclage dans un futur proche.

Aujourd'hui, les pots sont principalement constitués de matières plastiques avec à 95 % le PP et le PP recyclé, puis à hauteur de 5 % environ le PS recyclé et, enfin, de manière anecdotique le PEHD, le PLA, le carton, la fibre de bois, etc. L'industrie des fabricants de pots plastiques est capable aujourd'hui d'utiliser des matières plastiques issues à 60 à 100% du recyclage dans leurs pots.

De nombreuses alternatives aux pots en plastique existent et leur utilisation se développe au sein de la filière horticole française depuis les années 2000, en particulier pour les cultures courtes comme les plantes aromatiques, les plants de légumes et les plantes annuelles. Pour les végétaux de pépinière, cultivés sur une période longue et manipulés régulièrement (rempotage, distançage, ...), la résistance physique des pots doit être élevée et les alternatives au plastique ne sont pas toujours satisfaisantes.

Pots en fibres de bois, carton, compost de déchets verts, balles de riz, fibres de coco, fumier, paille, tourbe, résidus de graines de tournesol ... ces pots biosourcés peuvent être plantés avec le végétal et se dégradent dans le sol en quelques semaines à quelques mois.

D'autres matières peuvent être employées, comme le PLA ou Acide Polylactique. Il est produit à partir de maïs, de canne à sucre ou betterave. Selon les composants qu'il comporte, il est soit compostable dans une installation industrielle (et donc doit être collecté / norme NF EN 13432), soit compostable à domicile (norme NF T 51800). La France, au vu de son système de collecte de déchets, préconise d'utiliser des produits compostables à domicile. Ces derniers sont peu disponibles sur le marché.

Une charte d'engagement pour une éco-conception des poteries horticoles plastiques favorisant leur recyclage, signée le 25 janvier 2023 entre VALHOR et 8 fabricants de pots horticoles (BACHMANN PLANTEC AG, CEP, CHAPELU FRÈRES, DESCH PLANTPAK, MODIFORM, PÖPPELMANN, SOPARCO, TARPIN CHAVET) a permis de poser 5 engagements forts :

- Des poteries plastiques triables au plus tard le 1^{er} janvier 2024, notamment grâce à la suppression du noir de carbone ;
- Suppression du polystyrène des poteries horticoles au plus tard le 1^{er} janvier 2025 ;
- Des poteries mono-matériaux ;
- 75% minimum de matières recyclées réincorporées dans le plastique utilisé dans les poteries horticoles d'ici 2030 ;
- La recherche des meilleures solutions écologiques.

À travers son plan stratégique d'éco-conception et de cette charte, VALHOR s'engage à mener une Analyse de Cycle de Vie indépendante de poteries horticoles plastiques et d'alternatives biosourcées existantes jugées techniquement satisfaisantes. L'objectif est de mettre en lumière les meilleures solutions écologiques à recommander aux ressortissants de l'Interprofession pour la production de plantes en pot, en tenant compte également du coût de ces solutions et des conclusions des travaux de centres de recherche et d'expérimentation quant à la tenue de ces alternatives.

2.3– Présentation de la démarche « premiers pas » de l'ADEME

Pour l'ADEME, le projet de l'Interprofession VALHOR s'inscrit dans la continuité des approches de type « premiers pas », qui ont pour but de dresser une liste des actions / gestes que peuvent mettre en œuvre toutes les entreprises d'un secteur.

La finalité de ces démarches est de permettre une démultiplication à grande échelle des démarches d'écoconception ; démultiplication faisant elle-même écho à 2 enjeux :

- **Enjeu de massification.** Le premier enjeu des approches " premiers pas " est d'étendre massivement le nombre de produits écoconçus mis sur le marché, partant du principe que l'écoconception de tous les produits d'un secteur – quand bien même elle ne répondrait qu'à 50% des impacts d'un produit type – génère un bénéfice environnemental supérieur à celui obtenu dans le cadre d'une démarche menée sur quelques produits par 1 ou 2 entreprises, sur 100% de leurs impacts.
- **Enjeu de simplification.** La complexité de l'ACV rebute actuellement nombre d'entreprises « néophytes ». L'enjeu des approches premiers pas est de « démystifier » l'écoconception en évitant aux entreprises de passer par la réalisation d'une ACV « individuelle » mais en partageant – a contrario – les résultats d'une ACV « type », réalisée sur un panel de produits représentatifs du secteur, définis en concertation avec la filière. De cette ACV « sectorielle », il convient ensuite d'extraire la liste des leviers d'écoconception les plus significatifs / accessibles.

En résumé, c'est donc pour massifier (enjeu n°1), simplifier (enjeu n°2) que l'ADEME souhaite, avec VALHOR, expérimenter une approche « premiers pas » analogue à celles déjà menées :

- Dans le secteur du vélo (voir annexe 1) ;
- Dans le secteur du textile (voir annexe 2) ;
- Dans le secteur de l'ameublement.

Dans ces 3 secteurs, la volonté des entreprises et des pouvoirs publics reste la même : dresser la liste des leviers communs d'écoconception dont pourraient disposer les entreprises de tout le secteur, afin qu'ils soient exploités par le plus grand nombre et répondent à l'enjeu de massification évoqué auparavant.

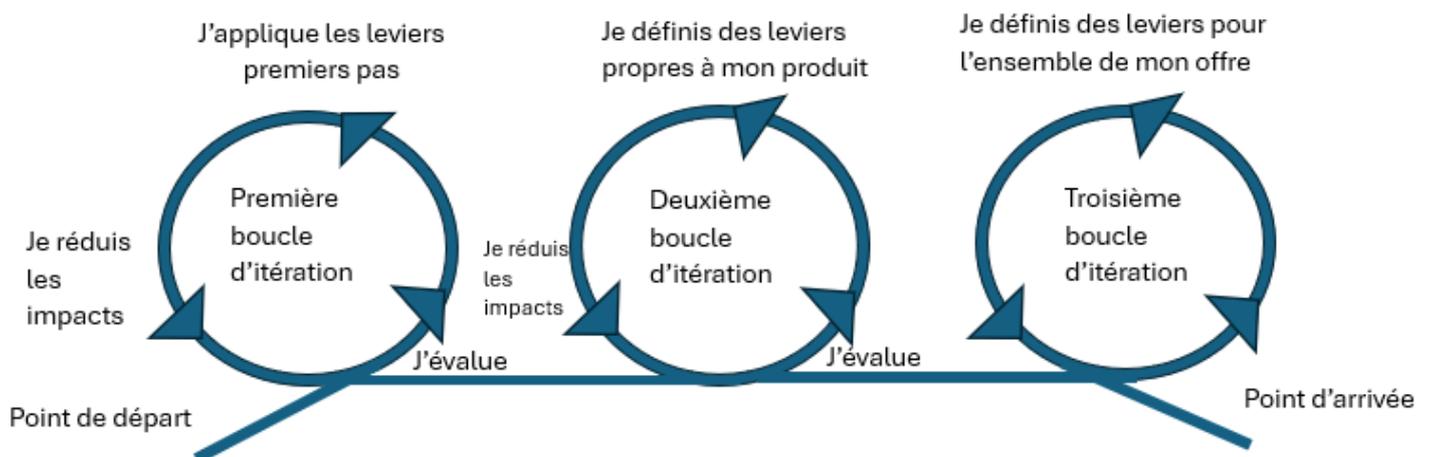
A noter que ces démarches « premiers pas » ne sont qu'une première étape, dans le sens où elles n'ont pas :

- La prétention d'évaluer ni même de réduire la totalité des impacts mais seulement une partie d'entre eux (les plus accessibles).
- La vocation à remplacer l'Analyse de Cycle de Vie (dans le sens où les entreprises qui souhaitent appréhender plus avant les impacts environnementaux de leurs produits doivent pouvoir continuer de le faire, en complément de ces « premiers pas »).
- La vocation d'être systématiquement adossées à un dispositif de communication environnementale (à l'instar de l'écoscore) ou un dispositif d'incitation fiscale (type écomodulation dans les REP). Libre aux entreprises et / ou aux pouvoirs publics de fixer l'ambition qui est la leur.

En résumé, les approches « premiers pas » relèvent d'une première boucle itérative et ne prétendent en aucun cas couvrir la démarche d'amélioration continue (et permanente) dont relève toute démarche d'écoconception.

A l'aune du schéma ci-dessous :

- Les approches « premiers pas » relèvent ainsi de la première boucle d'itération. ;
- La 2^{ème} boucle relève d'une approche ACV « classique » (réalisée sur un produit spécifique, dans la continuité des démarches d'accompagnement historiquement portées par l'ADEME) ;
- La 3^{ème} boucle relève d'une démarche « avancée » (réalisée sur un panel de produit plus large, propre à l'entreprise, avec une approche organisationnelle).



C'est dans ce contexte que s'inscrit la démarche premiers pas d'écoconception simplifiée des poteries horticoles de VALHOR

3 – Les caractéristiques de l'ACV menée

Les ACV sont menées par O2m selon les normes en vigueur (NF EN ISO 14040, NF EN ISO 14044 et TS/ISO) et doivent être vérifiées par **une revue critique, qui fait l'objet de cet appel d'offre.**

La liste des catégories d'impact considérées ainsi que les méthodes de caractérisation utilisées correspondent à celles préconisées par le référentiel européen de l'initiative Product Environmental Footprint (PEF) qui fait aujourd'hui référence. Depuis le 14 février 2024 la méthode FloriPEFCR (Flori Product Environmental Footprint Category Rules), projet européen mené par un consortium de partenaires, dont Wageningen University & Research et Royal FloraHolland, définit les règles méthodologiques pour le calcul de l'empreinte environnementale de deux catégories de produits - fleurs coupées et plantes en pot.

Le guide ADEME, Cadre de référence – ACV comparatives entre différentes solutions d'emballages, sera pris en compte.

Les résultats seront livrés dans les unités classiques et dans une unité de référence commune, le score unique en micropoints (cf. Livrables attendus).

Une synthèse des méthodes et outils utilisés :

<u>Méthodes utilisées :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Normes ISO 14040 et ISO 14044✓ FloriPEFCR✓ « Plastic LCA method » (Nessi, 2021)✓ « Cadre de référence – ACV comparatives entre différentes solutions d'emballages » (GUIOT Marianne, 2022).✓ Circular Footprint Formula (CFF) issue du référentiel européen du PEF	<u>Outils et bases de données utilisés :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Logiciel d'ACV : Simapro✓ Méthode de caractérisation : méthode EF v3.1 avec 16 indicateurs et les facteurs de normalisation et pondération pour obtenir des résultats sur le score unique (unité de référence commune définit par le PEF).✓ Base de données : EcolInvent
--	---

Les unités fonctionnelles retenues sont les suivantes, selon les catégories de pot :

- ACV HORTI : Un pot d'un diamètre 12 cm permettant de contenir une plante pendant 6 mois pour un système horticole
- ACV PEPI : Un pot d'un volume 3L pour une durée d'1 an dans le cas d'un système pépinière

Les produits comparés sont à base de divers matériaux : plastique recyclé PP, PEHD, carton, papier, fibres de bois, composite de déchets verts, ...

À date, les fabricants ont été recrutés et la collecte des données va débuter en février.

4 – Méthode

a) La normalisation de la revue critique

La revue critique sera réalisée selon la norme ISO14071.

b) Les grandes étapes de la revue critique définies avec O2m

Étape 0 : Cadrage de l'intervention

Une réunion avec le COPIL (Cf. paragraphe 5) sera menée dès l'attribution de la mission avec envoi au préalable des éléments à date.

Étape 1 : Revue critique des ACV

Le groupement d'experts sélectionné aura accès au rapport de revue critique rédigé par le bureau d'études et VALHOR, ainsi que les Inventaires de cycle de vie. Il aura un mois pour envoyer ses retours à O2m. Une réunion en visioconférence peut être planifiée entre le reviewer et O2m, avec la participation du COPIL si souhaité, afin d'examiner les retours à considérer.

Étape 2 : Révision de la version 2 des ACV

O2m remettra au groupement la version modifiée des documents dans un délai de 2 à 3 semaines. Le groupement d'experts disposera de 3 semaines maximum pour cette seconde relecture.

Étape 3 : Remise des livrables

A l'issue de cette deuxième relecture, si le reviewer estime l'ACV conforme, il rédigera les livrables qui seront ajoutés à la version finale du rapport ACV.

Il est prévu pour cette revue critique seulement 2 allers retours. Néanmoins, le nombre d'allers retours peut varier selon les éléments à reprendre. Le bureau d'étude souhaitant réaliser la revue critique peut prévoir une option en ce sens.

c) La méthode

Le candidat proposera la méthode et les experts qui constitueront la revue critique qui lui semblent les plus adéquats au regard des objectifs et du contexte décrit.

Il est attendu dans votre offre un consortium de 2 à 4 expert(e)s, dont le directeur/la directrice sera désigné(e).

d) Les livrables attendus

Les livrables attendus doivent suivre les recommandations de la norme ISO 14071 :

- 1^{er} livrable : Compilation des commentaires tout au long du processus
- 2^{ème} livrable : Déclaration de revue critique qui sera intégrée dans la version finale du rapport d'ACV.

L'expert de revue critique devra remplir l'autodéclaration d'indépendance et de compétences

4 – Planning de réalisation

La mission sera menée sur une durée maximale de 2,5 mois.

Le démarrage de l'étude par le prestataire qui sera retenu est attendu courant Avril 2025.

Le candidat présentera dans sa note méthodologique un calendrier détaillé précisant pour chaque phase sa durée et les réunions de validation jugées nécessaires.

5- La comitologie

Dans le cadre de cette revue critique, les principales relations auront lieu entre O2m et vous.

Les membres du COPIL de la démarche « premiers pas » seront destinataires des échanges.

Il est à noter que la plus grande confidentialité est de mise. Seul O2m aura accès aux données individuelles des fabricants.

Pour information, la comitologie en place pour la démarche « premiers pas » est :

- Le Comité de pilotage (COPIL) composé de :
 - o VALHOR, par l'entremise de Morgane Moëne - Cheffe de projet "Performance économique et environnementale des entreprises", qui assure le rôle **de maître d'ouvrage** du projet (**MOA**) ;
 - o L'ADEME, par l'entremise d'Erwan Autret, - Coordinateur National Écoconception, qui assure le rôle d'assistance à maître d'ouvrage (**AMOA**) ;
 - o Vincent Regnouf (Enotiko) et Carole Miller (Transitions & co), consultants de VALHOR sur la stratégie éco-conception et recyclage des poteries horticoles, qui remplissent la fonction de maîtres d'œuvre (**MOE**) et coordonnent la mission ;
 - o O2m, par la présence d'Anaëlle Pagnoux – Cheffe de projet ACV et écoconception horticole, en tant qu'expert technique en charge de la réalisation des ACV
- Un **comité de suivi** a été défini au sein de VALHOR sous le nom de « Groupe de travail **Écoconception** » pour élaborer et suivre la mise en œuvre de la stratégie d'éco-conception des poteries horticoles. Il est constitué d'une dizaine de membres et réunit tous les collèges de VALHOR : Production, Commercialisation, Paysage. Ce comité opérationnel peut faire appel aux stations d'expérimentation françaises dans le cadre de ses travaux (ASTREDHOR, Planète Légumes Fleurs et Plantes, CDHR Centre Val de Loire, CATE...), voire européennes.
- Des ateliers sont menés avec les fabricants de pots faisant partie de la démarche.

6 - Contenu du dossier de candidature

1/ Justificatifs administratifs :

- Une lettre de candidature par laquelle un représentant mandaté du bureau d'étude s'engage à maintenir l'offre de prestations pour une durée de 6 mois suivant la date limite de remise des plis
- Attestation sur l'honneur de l'absence d'interdiction de soumissionner
- Capacité économique et financière
- Vos références datant de moins de 3 ans dans la réalisation de revue critique d'ACV et ACV comparatives d'emballages, produits plastiques, alternatives aux plastiques et dans l'idéal de références dans le domaine horticole/agricole.

2/ Le présent cahier des charges daté et signé

3/ Une note méthodologique détaillée

4/ Un budget : un budget est présenté en adéquation à la méthodologie proposée. Il précise le montant par étape et par profil de consultant.

Des options sont possibles et doivent être justifiées par une méthodologie associée.

Il est demandé de préciser en option le coût d'une itération supplémentaire avec le cabinet O2m (un aller-retour).

5/ Une présentation des experts, de leur mission dans le cadre du projet, accompagnée de leurs Curriculum Vitae

En cas de groupement, les pièces administratives sont à fournir pour chaque entité.

Toute sous-traitance devra être précisée. Toutes les informations utiles devront être données pour justifier de leur qualification et de leur garantie.

L'ensemble des documents sera fourni en français.

7 – Critères de sélection

Les offres seront évaluées sur la base des critères listés ci-dessous :

- La compréhension du besoin et la méthodologie (20%) ;
- L'expérience du candidat et des membres de l'équipe (40%), notamment :
 - o la maîtrise des normes ISO 14040 et ISO 14044, et des référentiels et méthodologies PEF, floriPEFCR, CFF, et plastic LCA method ;
 - o la méthodologie et la pratique actuelle de l'ACV, en particulier dans le contexte de l'ICV (inventaire de cycle de vie y compris la création d'ensembles de données et la revue d'ensembles de données, le cas échéant) ;
 - o la pratique de la revue critique ;
 - o la connaissance des enjeux du secteur horticole et du secteur emballages plastiques et matériaux biosourcés, des aspects environnementaux et techniques associés ;
- Du prix proposé (40%).

La notation de chaque sous-critère sera réalisée selon la règle suivante :

- Critères « Méthode » et « Expérience » : Une note sur 10 est obtenue pour chacun des éléments d'appréciation précités, sur les bases suivantes :
 - o Exceptionnel : 9-10 points
 - o Très bon : 7-8 points
 - o Bon : 5-6 points
 - o Moyen : 3-4 points
 - o Médiocre : 1-2 points
 - o Insuffisant : 0 point
- Critère « Prix » : Une note sur 10 est obtenue à partir de la formule de calcul suivante :
(Montant de l'offre la plus basse X 10) / Montant de l'offre analysée = note sur 10

Le classement des offres :

Le classement des offres se fera ensuite par addition des notes obtenues après application des coefficients pour chaque critère. À l'issue de l'analyse, les entreprises seront classées par ordre décroissant de valeur en fonction de la note finale obtenue.

8 - Contacts

Identification de l'organisme qui passe le marché :

VALHOR
44 rue d'Alésia
TSA 41454
75158 Paris Cedex 14

Questions

Toute question concernant le contenu de la demande est à adresser à Carole Miller :

carole.miller@transitionsco.com ou au 06 40 77 11 94

Ces demandes devront impérativement arriver au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres sous peine de ne pas être traitées.

9 - Conditions de l'appel d'offre

Date de publication sur le site Internet de VALHOR (www.valhor.fr)

24 février 2025

Date et modalités de remise de l'offre

Les offres seront transmises au plus tard **le lundi 24 mars 2025 à 18h00**.

Les réponses seront transmises par courrier électronique **avec accusé de réception et de lecture** à morgane.moenne@valhor.fr (possibilité d'utiliser une plateforme de téléchargement en indiquant un lien dans l'email d'envoi).

Modalités d'indemnisation des candidats

Cette consultation n'est pas rémunérée.

ANNEXES :

Description des annexes 1 et 2

- Dans le secteur du vélo (voir annexe 1). Dans ce secteur, des leviers d'écoconception ont été conjointement définis et les bénéfices environnementaux à chaque geste sont évalués en points (relatifs) ; ce nombre de points étant néanmoins proportionné aux impacts relatifs du geste dans l'ACV partagée sur le secteur.
- Dans le secteur du textile (voir annexe 2). Dans ce secteur, la loi imposera prochainement aux entreprises de rendre compte de l'impact environnemental de leurs produits (via une plateforme d'évaluation en ligne développée par les pouvoirs publics – Ecobalyse). De cette plateforme sont extraits les leviers d'Ecoconception détaillés en annexe 2 (qui sont – a contrario du vélo – exprimés en Mpts)

Annexe 1 : Grille premiers pas Vélo

Volet	Thème	Critères	Pallier 1	Pallier 2	Pallier 3	Pallier 4	
Volet environnemental (relatif au produit)	Matière du cadre (20 pts)	1 - Métaux contenus dans le cadre (20 points)	Tous les aciers, Alu > 80% recyclé, bois : 20 pts	Alu recyclé entre 30% et 80% : 10 pts	Alu neuf : 6 pts	Tous les carbonés, Titane : 0 pts	
	Processus de production (10 pts)	2 - Localisation du site de fabrication des cadres (10 points)	France, Norvège, Suède : 10 pts	Canada, Espagne, Portugal : 5 pts	Allemagne, Italie, US: 3 pts	Chine, Inde, Taïwan: 0 pt	
	Polluant (5 pts)	3 - Procédé de peinture (5 points)	poudre recyclée: 5 pts	poudre non recyclée: 2,5 pts	liquide non solvanté: 1 pts	peinture : solvanté: 0 pt	
	Transport (5 pts)	4 – distance entre les composants et le site d'assemblage (2,5 points)	<i>Voir annexe 1 ci-dessous (calcul par type de composant)</i>				
			5 - distance entre le site d'assemblage et la France (2,5 points)	moins de 50 km: 2,5 pts	moins de 500 km: 2 pts	moins de 1000 km: 1,5 pts	plus de 1000 km : 0 pt
	Réparabilité (10 pts)	6 - Durée de disponibilité des pièces et de la documentation (5 points)	Durée de disponibilité de la documentation technique : + de 11 ans : 2,5 pts Durée de disponibilité des pièces détachées : vélo classique: + de 8 ans : 2,5 pts VAE: + de 6 ans : 2,5 pts				Durée de disponibilité de la documentation technique : 10-11 ans : 0 pt Durée de disponibilité des pièces détachées : vélo classique: 7-8 ans: 0 pt / VAE: 5-6 ans: 0 pt
		7 - Durée de vie garantie (5 points)	Cadre (pour les vélos et VAE) : - de 5 ans: 0 pt + de 10 ans : 5 pts Pour les VAE: Batterie + de 3 ans : 5 pts Moteur + de 3 ans : 5 pts	Cadre (pour les vélos et VAE) entre 5 et 10 ans : 2,5 pts Pour les VAE: Batterie entre 2 et 3: 2,5 pts Moteur entre 2 et 3: 2,5 pts			Cadre (pour les vélos et VAE) : - de 5 ans: 0 pt Pour les VAE: Batterie: - de 2 ans: 0 pt Moteur: - de 2 ans: 0 pt

Volet	Thème	Sous critères	Pallier 1	Pallier 2	Pallier 3	Pallier 4
Volet sociétal (relatif au site)	Gaz à Effet de Serre (10 pts)	8 - Réalisation d'un Bilan GES (10 points)	Réalisation d'un BGES Scope 3 (ou équivalent) : 10 pts	Réalisation d'un BGES Scope 2 (ou équivalent) : 5 points	Réalisation d'un BGES Scope 1 (ou équivalent) : 3 points	Pas de Bilan GES : 0 point
	Egalité F/H (10 pts)	9 - Résultat de l'index d'égalité professionnelle (E de plus de 50 salariés) OU autres actions spécifiques (E de moins de 50 salariés)	Cas n°1 : entreprises de plus de 50 salariés note > 91 : 10 pts Cas n°2 : pour les E de moins de 50 salariés 3 types d'actions : 10 pts	Cas n°1 : entreprises de plus de 50 salariés note entre 85 et 90 : 5 pts Cas n°2 : pour les E de moins de 50 salariés 2 types d'actions: 5 pts	Cas n°1 : entreprises de plus de 50 salariés note entre 75 et 84 : 3 pts Cas n°2 : pour les E de moins de 50 salariés 1 type d'actions: 3 pts	Cas n°1 : entreprises de plus de 50 salariés aucune action: 0 pt Cas n°2 : pour les E de moins de 50 salariés aucune action: 0 pt
	Conditions de travail (10 pts)	10 - Conditions de fabrication des cadres de vélo	Conformité au droit européen : 5 pts	Conformité totale aux conventions OIT : partielle: 2,5 pts	Conformité partielle aux conventions OIT : partielle: 1,5 pts	Non-conformité aux convention de l'OIT ou aucun système de traçabilité : 0 pt
		11 - Conditions d'assemblage des vélos	Conformité au droit européen : 5 pts	Conformité totale aux conventions OIT : partielle: 1,5 pts	Conformité partielle aux conventions OIT : partielle: 1,5 pts	Non-conformité aux convention de l'OIT ou aucun système de traçabilité : 0 pt
	Inclusion (10 pts)	12 - Part des apprentis dans les effectifs (5 points)	Plus de 5%: 5 pts	Entre 1% et 5%: 2,5 pts		Moins de 1%: 0 pt
		13 - Engagement de l'entreprise en faveur du handicap	Plus de 10%: 5 pts / Fabrication de vélo pour handicapés : 10 pts	Entre 6% et 10%: 2,5 pts		Moins de 6%: 0 pt
Mobilité (10 pts)	14 - Soutien aux mobilités actives et partagées	Existence labellisation ou stratégie mobilité: 10 pts	Incitation financière: 5 pts		Pas de plan d'incitation financière: 0 pt	

Annexe 2 : Grille premiers pas Textile

Etapas du cycle de vie	Poids relatif	Votre situation	Message clé	Type de solutions (du moins impactant en vert au plus impactant en rouge)					
Matières premières du bilan env.	Entre 15 et 60%	Vous utilisez des matières naturelles d'origine végétale	Privilégiez, dans l'ordre Impact MPts	Jute, coton recyclé, Lin	Chanvre	Coton Bio, Laine nouvelle	Lin (étoupe ou filasse), Jute Kenal, Coton		
				Entre 43 et 46 Mpts	78	Entr 103 et 117 Mpts	Entre 152 et 319 Mpts (coton)		
				Vous utilisez des matières naturelles d'origine animale	Laine recyclée	Laine de mouton Mérinos	Soie	Laine de mouton ; Angora / Mohair	
					Impact MPts	142	594	626	1277 et 1505
					Vous utilisez des matières artificielles d'origine organique	Privilégiez, dans l'ordre	Viscose recyclée	Viscose	
Impact MPts	23	63							
Vous utilisez des matières synthétiques	Privilégiez, dans l'ordre	Polyester recyclé, Polypropylène, Polyester, Acrylique recyclé, Polyester recyclé (recyclage mécanique), Polylactide	Polypropylène, Polyéthylène, Polyamide recyclé, Polypropylène/polyamide, Acrylique, Polytétraphtalate de butylène	Polypropylène, Polyéthylène, Polyamide recyclé, Polypropylène/polyamide, Acrylique, Polytétraphtalate de butylène	Nylon, Polyester, Polytriméthylène téréphtalate, Polyamide	Polyester recyclé (recyclage chimique partiel), Aramide, Polyuréthane / eslastane			
			Impact MPts	Entre 21 et 55 Mpts	Entre 66 et 80 Mpts	Entre 83 et 116 Mpts	Entre 156 et 221 Mpts		

Etapas du cycle de vie	Poids relatif	Votre situation	Message clé	Type de solutions (du moins impactant en vert au plus impactant en rouge)					
Transformation / filature	Entre 1 et 5% du bilan	Vous assurez la filature de vos produits	Privilégiez, dans l'ordre Impact MPts	Filature non conventionnelle	Filature conventionnelle				
				Réduction de 50% des impacts	Pas de bénéfice environnementaux				
				Vous faites filer vos produits dans des pays étrangers	Privilégiez les pays dont le mix électrique est le plus favorable	Ethiopie, Albanie, France, Espagne, Portugal, Tunisie, Pakistan, Vietnam, Sri Lanka, Cambodge, Turquie, Bangladesh, Tchèque, Chine, Australie, Inde, Suisse	Belgique, Pays bas, Italie, Hongrie, Myanmar, Allemagne, Royaume Uni	Egypte, Roumanie, Grèce, Pologne, Taiwan, Maroc	
					Impact MPts	Entre 0,1 et 5 Mpts	Entre 11 et 17 Mpts	Entre 20 et 41 Mpts	

Etapes du cycle de vie	Poids relatif	Votre situation	Message clé	Type de solutions (du moins impactant en vert au plus impactant en rouge)						
Transformation - Tissage / Tricotage	Entre 1 et 5%	Vous assurez le tissage de vos produits	Privilégiez, dans l'ordre	Tricotage rectiligne	Tricotage circulaire	Tricotage moyen	Tricotage intégral	Tricotage Fully Fashioned / seamless	Tissage	
			Gain	Réduction de 50% des impacts, sur cette phase	Réduction de 50% des impacts, sur cette phase		Augmentation de 20% des impacts, sur cette phase	Augmentation de 43% des impacts, sur cette phase	Augmentation de 140% des impacts, sur cette phase	
		Vous faites tisser vos produits dans des pays étrangers	Privilégiez les pays dont le mix électrique est le plus favorable	Ethiopie, Albanie, France, Espagne, Portugal, Tunisie, Pakistan, Vietnam, Sri Lanka, Cambodge, Turquie, Bangladesh, Tchèque, Chine, Australie, Inde, Suisse	Belgique, Pays bas, Italie, Hongrie, Myanmar, Allemagne, Royaume Uni			Egypte, Roumanie, Grèce, Pologne, Taïwan, Maroc		
			Impact MPts	Entre 0,1 et 5 Mpts	Entre 11 et 17 Mpts			Entre 20 et 41 Mpts		

Etapes du cycle de vie	Poids relatif	Votre situation	Message clé	Type de solutions (du moins impactant en vert au plus impactant en rouge)		
Transformation - Ennoblement	Entre 10 et 20% du bilan	Vous faites ennoblir vos produits dans un pays étranger	Privilégiez les pays dont le mix électrique est le plus favorable	Ethiopie, Albanie, France, Espagne, Portugal, Tunisie, Pakistan, Vietnam, Sri Lanka, Cambodge, Turquie, Bangladesh, Tchèque, Chine, Australie, Inde, Suisse	Belgique, Pays bas, Italie, Hongrie, Myanmar, Allemagne, Royaume Uni	Egypte, Roumanie, Grèce, Pologne, Taïwan, Maroc
			Impact MPts	Entre 0,1 et 5 Mpts	Entre 11 et 17 Mpts	Entre 20 et 41 Mpts
		Vous imprimez (dessin, logo) sur vos produits	Privilégiez le type d'impression le plus favorable	Pas d'impression		Impression fixé lavé
Gain environnemental	Best		Augmentation de 10% du bilan de cette étape	Augmentation de 20% du bilan de cette étape		
Transformation - confection	1% du bilan	Vous délaviez vos produits	Prohibez le délavage	Pas de délavage : entre 3 et 5% d'impact en moins		
		Vous faites transporter vos produits par transport aérien	Prohibez le transport aérien	Transport aérien : entre 1 et 10% d'impact en plus		
Distribution	5% du bilan environ	Vous faites acheminer vos produits par camion dans les surfaces de vente	Favorisez le recours au transport routier (plutôt que aérien)	Pas de leviers		